

REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE TRANSITION

PRIMATURE

**MINISTRE DES TELECOMMUNICATIONS
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE**

UNITE - TRAVAIL - PROGRES



**TERMES DE REFERENCE RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE
EN ENVIRONNEMENT POUR L'UNITE DE GESTION DU PROJET DE
TRANSFORMATION NUMERIQUE DU TCHAD**

I. CONTEXTE

La connectivité numérique revêt une importance stratégique pour le Tchad, notamment par la croissance et l'innovation qu'elle crée dans tous les secteurs de l'économie, d'une part, et la cohésion sociale et territoriale qu'elle facilite, d'autre part.

Cette nécessité a amené le Gouvernement du Tchad à inscrire le développement de l'économie numérique comme priorité et levier de réalisation de l'Axe 3 : le développement d'une économie diversifiée et compétitive, de la Vision 2030 « le Tchad que nous voulons ».

Dans cette perspective, à l'issue d'une étude diagnostique de l'économie numérique du Tchad, le Gouvernement du Tchad a initié la préparation du projet de transformation numérique du Tchad avec un appui technique et financier de la Banque mondiale. L'objectif de développement du projet est « *Élargir l'accès à une connectivité large bande abordable et résiliente dans les zones ciblées et faciliter la fourniture des services publics numériques* ».

Le projet comprend quatre composantes qui sont :

Composante 1 : Connectivité à large bande résiliente au changement climatique et l'inclusion numérique

- 1.1. Cadres juridiques, règlementaires, fiscaux et institutionnel ;
- 1.2. Accès à la connectivité large bande en milieu rural ;
- 1.3. Accès à la connectivité large bande des institutions publiques ;
- 1.4. Compétences numériques et financières de base et intermédiaires.

Composante 2 : Fondements essentiels des services numériques

- 2.1. Fondations techniques de l'e-gouvernement ;
- 2.2. Numérisation des services financiers dont les paiements ;
- 2.3. Numérisation de certains services publics ;
- 2.4. Capacités numériques du secteur public.

Composante 3 : Gestion du projet et soutien à la mise en œuvre

Composante 4 : Elément d'intervention d'urgence

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de Transformation Numérique du Tchad, le Gouvernement souhaite recruter le personnel de l'Unité de Gestion du Projet (UGP).

Les présents Termes de Référence sont publiés en vue de pourvoir au poste de **Spécialiste en sauvegardes environnementales** de l'UGP de la Transformation Numérique du Tchad.

II. MANDAT DU SPECIALISTE EN SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES

Sous l'autorité du Coordinateur du projet, le/la Spécialiste en sauvegardes Environnementales est chargé(e) d'assurer la conformité environnementale du projet. Pour ce faire, il/elle est chargé (e) :

- de participer à la préparation des instruments cadre (PEES, CGES, PMPP, PGM, PGS, PGDE) du projet tel qu'exigé par les normes du CES de la Banque mondiale qui s'appliquent sur le projet ;
- d'assurer la vulgarisation de ces instruments auprès des bénéficiaires et de suivre la mise en œuvre tout au long de la vie du Projet
- d'analyser les activités et sous-projets de chaque composante pour apprécier l'adéquation avec les exigences et les orientations du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du projet et la législation nationale ;
- de conduire les procédures de sélection environnementale et sociale « Screening » des sous-projets et à la préparation des instruments qui résulteront de la conclusion du processus de sélection environnementale et sociale ;
- d'assurer la validation de la classification environnementale des sous-projets par les structures compétentes (conformément aux dispositions du CGES) et la confirmation des mesures de mitigation y afférentes ;
- de valider, en collaboration avec le Spécialiste en Développement Social, des Termes de Référence (TdR) des Etudes d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et des Plans de Gestion Environnementale et Sociale et contribuer au recrutement de consultants et bureaux d'études qualifiés pour mener lesdites études ;
- d'assurer le suivi des consultants et des bureaux d'études retenus pour la préparation des instruments de sauvegardes environnementale et sociale ;
- d'assurer la revue des rapports soumis par les consultants retenus ;
- d'assurer l'intégration des prescriptions environnementales et sociales dans les DAO ;
- de faire la revue des projets de contrats pour s'assurer de la prise en compte des obligations environnementales et sociales ;
- d'assurer le respect des aspects contractuels des entreprises relatifs aux dispositions environnementales et sociales ;
- valider et veiller à la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale chantier des entreprise en charge des travaux ;
- de veiller à la mise en œuvre de toutes les dispositions des autres instruments environnementaux et sociaux (PMPP, PGM, CPR, etc.) développés sur le projet ;
- d'assurer, en collaboration avec le Spécialiste en Développement Social, la mise en place et le suivi de l'opérationnalité du mécanisme de gestion des plaintes du projet ;
- de veiller à la prise en compte effective des enjeux environnementaux à toutes les étapes incluant la réalisation des sous-projets sur le terrain par les différents acteurs (acteurs de la planification des activités, prestataires, bénéficiaires des sous-projets etc.) ;
- d'assurer le suivi et l'évaluation des indicateurs environnementaux consignés dans les mesures de gestion environnementale du projet ;
- d'assurer le suivi et l'évaluation des différentes activités et sous-projets du projet en vue d'apprécier l'effectivité de la prise en compte des mesures de gestion environnementale et sociale ;
- de définir les procédures d'élaboration, de diffusion, d'application et de mise à jour des directives environnementales du projet et veiller à leur application ;

- de développer un système de coordination et d'échanges avec d'autres institutions à l'échelle communale, régionale et nationale, pour mieux prendre en compte les préoccupations environnementales et sociales à chaque niveau ;
- D'établir en collaboration avec le spécialiste en développement social un Plan de Réponse aux incidents/accidents pour le Projet et d'assurer la mise en œuvre;
- d'animer des séminaires de renforcement de capacités en matière de gestion de l'environnement ;
- de participer aux missions d'accompagnement des partenaires techniques et financiers ;
- de produire les rapports périodiques de suivi de la mise en œuvre des aspects environnementaux du projet ;
- répondre en appui au coordonnateur à toutes les préoccupations environnementales de la Banque mondiale ;
- d'exécuter toutes tâches à lui confiées par le coordinateur du projet et qui sont en relation avec ses attributions ;
- de participer à la préparation des PTBA afin de programmer les activités relatives à la mise en œuvre des mesures environnementales;
- de participer à toutes les réunions et missions de suivi du Projet;
- de participer à la réception des ouvrages du projet.

III. QUALIFICATIONS REQUISES

Le ou la Spécialiste en sauvegardes environnementales devra être titulaire d'un diplôme universitaire, de minimum (BAC +4) en Sciences de l'Environnement, biologie, géographie ; gestion des écosystèmes ou autres diplômes similaires.

Il/Elle devra avoir les expériences suivantes :

- Avoir une expérience professionnelle globale d'au moins 5 ans en matière d'évaluation environnementale ;
- être familiariser avec les mesures de gestion environnementale et sociale de la Banque mondiale
- Avoir une expérience dans le suivi environnemental de projets de développement financés par le Banque mondiale ;
- Avoir pris part à une formation ayant abouti à l'obtention d'une attestation de formation ou de participation sur le Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale serait un atout ;
- Justifier d'une expérience d'élaboration d'un instrument environnemental et social pour un projet financé par la Banque mondiale sur lequel s'applique le nouveau Cadre Environnemental et Social (CES) ;
- Avoir une bonne connaissance du contexte juridique et institutionnel de l'évaluation environnementale et sociale au Tchad ;
- Avoir une bonne aptitude pour la communication orale et écrite en français ;

- Avoir une bonne aptitude à travailler sous pression et en équipe ;
- Avoir une bonne maîtrise de l’outil informatique (notamment les logiciels Word, Excel, Power Point, Access, SIG etc.).

IV. PROCEDURE ET METHODE DE SELECTION

Le recrutement se fera suivant la méthode de sélection de consultants individuels conformément aux Directives de la Banque Mondiale pour la Sélection et l’Emploi de Consultants, (édition 2023).

Les performances du Spécialiste en sauvegardes environnementales du projet seront évaluées tous les six (6) mois sur la base d’un contrat de performance établi conjointement avec indication des résultats fixés. Les critères d’évaluation seront définis de commun accord entre le Gouvernement et la Banque Mondiale. Les résultats de l’évaluation seront partagés avec le Gouvernement et la Banque Mondiale.

Le recrutement se fera suivant une procédure compétitive et sera effectué par appel à candidatures. Il comportera deux (2) phases : (i) une phase de présélection des candidats par l’établissement d’une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour le poste au regard de l’analyse de leurs CV ; (ii) une phase d’interview des candidats présélectionnés sur la liste restreinte. Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s.

Les dossiers de candidatures devront être déposées au plus tard le _____ à **10h00, heure de N’Djamena**, avec la mention : « **Recrutement d’un/une Spécialiste en Environnement pour l’Unité de Gestion du Projet de la Transformation Numérique du Tchad** », au Secrétariat du Projet SWEDD, sis au quartier Repos, rue de 30m dans le 4ème arrondissement, Av. Gal Ali BRAHIM à côté du Lycée de la Liberté Tel : (+235) 22 53 10 56, N’Djaména – Tchad email : sweddtchad@gmail.com, Les Candidatures féminines sont fortement encouragées.

L’avis de recrutement et les termes de référence sont à consulter sur le site web du Projet : www.sweddchad.org

Seuls les candidats sélectionnés à chaque étape du processus seront informés aux adresses e-mail et téléphoniques mentionnées dans leur CV.

Les dossiers devront comprendre :

- Une lettre de motivation (maximum 2 pages) signée par l’intéressé ;
- Un Curriculum Vitae (CV) détaillé dûment signé incluant trois (3) références professionnelles ;
- Copies certifiées conformes des diplômes et autres attestations ;
- Copies certifiées conformes des attestations de travail prouvant les expériences acquises mentionnées dans le CV.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l’adresse mentionnée ci-dessus aux heures d’ouverture de bureaux suivantes : **09 h 30 à 15 h 30.**

NB : Tout dossier incomplet fera l'objet d'un rejet et seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour le reste du processus de recrutement.

V. CRITERE DE SELECTION

✓ Qualifications générales et aptitude pour les tâches à accomplir :	20%
✓ Expérience dans les tâches précises décrites dans les termes de référence :	50%
✓ Capacité linguistique :	15%
✓ Expérience avec les Partenaires Technique et Financiers :	10%
✓ Connaissance de la région :	05%

VI. LIEU, DUREE DE LA MISSION

Le poste est basé à N'Djamena avec des déplacements dans les différentes zones d'exécution du projet. Le contrat initial est d'un (01) an, renouvelable sur la base de performance annuelle jusqu'à la fin du projet.

VII. MOYENS A METTRE EN ŒUVRE

Dans le cadre des attributions qui lui sont dévolues, le/la de Spécialiste en environnement est habilité (e) à demander tous documents administratifs, financiers et techniques qu'il/elle juge utile à l'accomplissement de sa mission.

Par ailleurs, il ou elle recevra ampliation de tous les documents de planification, de programmation, de budgétisation, de passation des marchés, de gestion environnementale et sociale et des différents rapports périodiques élaborés dans le cadre du projet.

VIII. CONDITIONS D'EMPLOI

Le/La Spécialiste en environnement sera un agent contractuel de l'Unité de Gestion de Projet (UGP). Pour les cadres de l'Administration Publique, il ou elle devra disposer d'un acte matérialisant sa mise en disponibilité de la Fonction Publique. La date d'effet de cet acte doit être la date de prise de service de l'intéressé.

Les conditions d'emploi feront l'objet d'un contrat de travail établi.

IX. AUTRES CONDITIONS

Le Consultant sera sélectionné(e) selon la procédure de recrutement d'un consultant individuel (CI) en accord avec les procédures définies dans le « Règlement de Passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement » de la Banque Mondiale de juillet 2016, révisé en Novembre 2017, Août 2018 et Novembre 2020.

Il reste entendu que le recrutement d'un candidat fonctionnaire doit satisfaire aux dispositions de la clause 3.23 d) du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de projets d'Investissement (FPI) de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017, Août 2018 et Novembre 2020 qui précisent que les responsables d'administrations publiques et les fonctionnaires du pays de l'Emprunteur/Bénéficiaire peuvent être engagés dans le cadre de contrats de consultants dans ledit pays, soit individuellement soit comme membre de l'équipe d'experts proposée par un cabinet de consultants, uniquement lorsque :

- Leurs services sont d'un caractère unique et exceptionnel, ou leur participation est indispensable à l'exécution du projet ;
- Leur engagement ne créera pas de conflit d'intérêts ; et leur engagement n'enfreint aucune loi, réglementation ou politique de l'Emprunteur/Bénéficiaire.

Il est également porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la clause 3.15 d) du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » datées de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017, Août 2018 et Novembre 2020 relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.